

<b>LEADER 2023-2027</b>	<b>GAL GRAND QUERCY</b>	
<b>ACTION</b>	<b>N° 1</b>	<b>Intitulé : Développer les services pour attirer et maintenir des actifs et renforcer l'attractivité</b>
	<b>DATE D'EFFET : XX/XX/XXXX</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Initialement : Correspond à la date de sélection du GAL</i></li> <li>• <i>Suite à modification : application à tous les dossiers déposés à partir de la date de COPROG ayant voté la modification</i></li> </ul>	
<b>DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION</b>		
<b>1) <u>Thématique(s) prioritaires</u></b> <b>Attractivité du territoire</b>		
<b>2) <u>Objectif(s) stratégique(s) : Descriptif synthétique</u></b> <p>Contexte :</p> <p>Le territoire bénéficie d'un cadre de vie attractif et d'une offre d'activités sportives et de loisirs de qualité. Il connaît cependant un vieillissement de sa population dans un contexte de tension de sa démographie médicale, ce qui implique des besoins plus importants dans les services de proximité.</p> <p>Le maillage d'équipements culturels et sportifs s'est renforcé par des investissements réalisés lors des précédents programmes LEADER.</p> <p>L'offre de logements est inadaptée en termes de taille (déficit de petits logements) et de qualité énergétique.</p> <p>Les transports et la mobilité restent une problématique importante à mettre en lien avec l'accès aux services, la proximité et le maillage du territoire.</p> <p>Lors du précédent programme LEADER, le volet « services » est celui sur lequel il y a eu le plus de projets et de financements attribués. Les besoins restent importants pour renforcer l'attractivité et répondre aux besoins des populations.</p> <p><u>Enjeux :</u></p> <p>Maintien d'un environnement favorable pour les entreprises et les actifs en offrant des services diversifiés, de qualité et de proximité,</p> <p>Maintien des jeunes sur le territoire,</p> <p>Maintien d'une cohésion sociale et des solidarités,</p> <p>Avec un enjeu transversal et fil conducteur autour de la santé environnementale.</p> <p><u>Objectifs :</u></p> <p>Offrir un cadre de vie qui contribue à l'attractivité du Grand Quercy :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer l'offre de santé</li> <li>- Favoriser les mobilités et l'accès aux services</li> <li>- Maintenir la cohésion sociale et le bien-vivre ensemble</li> <li>- Offrir des logements adaptés et de qualité</li> </ul>		

### 3) Descriptif des actions = objectifs opérationnels

#### **1. Améliorer l'offre en matière de soin et de prévention**

- 1.1 Promouvoir une offre de santé diversifiée, favoriser la mise en réseau des professionnels et l'interconnaissance
- 1.2 Créer, rénover et équiper des locaux professionnels dans le cadre d'une démarche collective, permettant l'accueil d'un professionnel supplémentaire et/ou d'apporter une offre complémentaire
- 1.3 Développer des actions de prévention et de promotion de la santé, en mobilisant notamment le milieu artistique et culturel

#### **2. Améliorer l'accès aux services et la mobilité**

- 2.1 Proposer des modes innovants de transport, mettre en place des organisations collaboratives et améliorer les connections entre différents modes de transport, (plateformes multimodales...)
- 2.2 Créer de nouveaux services de proximité
- 2.3 Créer des dispositifs innovants pour l'accès des publics handicapés, en difficulté, empêchés, défavorisés, aux services existants

#### **3. Renforcer la cohésion sociale et le bien vivre ensemble**

- 3.1 Promouvoir les atouts de la ruralité pour attirer des actifs
- 3.2 Soutenir les initiatives contribuant au lien social, l'interconnaissance et l'implication des habitants, en particulier les jeunes

#### **4. Adapter l'offre de logements aux besoins**

- 4.1 Créer/rénover des logements pour les saisonniers, les apprentis, les internes en médecine
- 4.2 Développer de nouveaux modes d'habiter innovants (inclusif, mixité...)

#### **5. Soutenir la pratique du sport et le maintien de l'autonomie**

- 5.1 Soutenir de nouvelles offres sportives de proximité
- 5.2 Faire découvrir l'offre sportive en particulier aux enfants et aux jeunes

### 4) Lien/articulation avec les autres stratégies et outils

Projet de territoire du PETR Grand Quercy, Charte du Parc naturel régional, Contrats Territoriaux Occitanie, CRTE, PCAET, conventions Petites Villes de Demain, SCOT, Contrat local de santé

### **MODALITES D'INTERVENTION**

#### **1) Les types d'opérations**

- Actions et outils de promotion et communication ;
- Création, développement, maintien et mutualisation de services, d'activité, d'outils et de produits ;
- Création, reprise, développement et implantation d'entreprises et de filières ;
- Formation, animation, accompagnement, expertise et assistance ;
- Opérations immobilières ;
- Organisation et animation liées à l'évènementiel ;
- Réalisation d'Etude ;
- Réalisation, développement, modernisation ou mise en place d'aménagements, de travaux, de constructions et d'équipements (dont achat) ;

## **2) Les bénéficiaires**

Acteurs locaux porteurs d'un projet s'inscrivant dans la stratégie LEADER/DLAL quelle que soit leur forme juridique à l'exception des bénéficiaires exclus dans la liste ci-dessous.

Actions 4.1 et 4.2 : particuliers, bailleurs sociaux, promoteurs immobiliers non éligibles

## **3) Les conditions d'admissibilité**

1.2 : dossiers soumis à l'avis du Contrat Local de Santé pour s'assurer que le projet est cohérent avec la stratégie territoriale de santé du Grand Quercy et de l'EPCI, et qu'il réponde à un besoin identifié.

2.2 créer de nouveaux services de proximité, seuls sont admissibles les projets : impliquant les futurs usagers dans la définition du projet, justifiant d'une étude des besoins et d'une collaboration avec au moins un acteur local.

5.1 soutenir de nouvelles offres sportives de proximité :

Concernant la construction de nouveaux équipements : ils doivent être dédiés à la pratique du sport, existence d'au moins un club ou une association partenaire. Maîtrise d'ouvrage communale éligible sous réserve d'un fonds de concours communautaire ou d'un cofinancement intercommunal. Renovation et extension de structures existantes possibles uniquement si une nouvelle offre est créée et si le projet répond aux conditions ci-dessus concernant la construction de nouveaux équipements.

## **4) Les dépenses éligibles (coûts admissibles)**

Toute dépenses matérielle ou immatérielle s'inscrivant dans la stratégie LEADER/DLAL à l'exception des dépenses exclues ci-dessous :

- Dépenses de mises aux normes, voirie et réseaux

## **5) Les montants et taux d'aide applicables**

- Taux maximal d'aides publiques :
  - 80% sous réserve du régime d'aide d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale et européenne.
  - Sauf 65% pour les investissements productifs non liés à l'environnement et au climat (cf. Le règlement fixe un taux d'aide publique (TAP) max sur l'intervention 77.05).
- Taux de cofinancement du FEADER : 80% de la dépense publique cofinancée.
- Plancher de l'aide FEADER :
  - Collectivités et leurs groupements, autres établissements publics : 10 000 €
  - Personnes physiques, entreprises, associations, fondations : 4 000 €
- Plafond de l'aide FEADER : 50000€ pour les M.O. publics, 70000€ autres M.O.

## **6) Co financements mobilisables**

Etat, Conseil Régional Occitanie, Département du Lot, EPCI

## **7) Lignes de partage avec les autres fonds européens**

Objectif de la Fiche Action s'inscrivant dans une thématique soumise à ligne de partage :

- *Fonds FEDER OS5*
  - *Infrastructures de services de proximité : relais maternelle, crèche, espaces associatifs*

Leader : sur projets < à 300 000€

- Maisons de santé pluri-professionnelles ou centres de santé, établissements médicaux et sociaux

Leader : sur projets < à 300 000€

- Fonds FEDER RSO1.2, financera :
  - Actions de mutualisation et d'expérimentation des usages et services numériques, en particulier dans les domaines à enjeux en Occitanie : santé
  - Les projets numériques pour moderniser ou proposer des services au public  
LEADER pour projet < au seuil FEDER (300 000€ ? en cours de définition)

## 8) Éléments concernant la sélection des opérations

L'examen et la sélection des projets relevant de cette fiche-action feront l'objet de critères définis par le comité de programmation et formalisés au travers d'une grille de sélection.

## 9) Informations spécifiques sur la fiche-action : suivi et indicateurs

Parmi les indicateurs proposés par la Commission et à des fins de simplification, il s'agit par fiche-action de retenir 1 à 2 indicateurs maximum parmi les 4 figurant dans le tableau ci-dessous et de définir pour chacun les valeurs des cibles.

Dans la liste des indicateurs obligatoires ci-dessous :

Numéro et intitulé de l'indicateur	Détail de l'indicateur	Valeur 2024 - 2029
R.27 Performances liées à l'environnement ou au climat grâce à des investissements dans les zones rurales	Nombre d'opérations contribuant à la durabilité environnementale et à la réalisation des objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci dans les zones rurales	
R. 37 : Croissance et emploi dans les zones rurales	Nouveaux emplois bénéficiant d'une aide dans le cadre des projets relevant de la PAC	
R. 39 : Développement de l'économie rurale	Nombre d'entreprises rurales, y compris d'entreprises du secteur de la bioéconomie, ayant reçu une aide au titre de la PAC pour leur développement	
R.41 : Connecter l'Europe rurale	Part de la population rurale bénéficiant d'un accès amélioré aux services et à l'infrastructure grâce au soutien de la PAC	10 %
R.42 Promouvoir l'inclusion sociale	Nombre de personnes couvertes par des projets d'inclusion sociale	

Dans la liste des indicateurs optionnels :

Numéro et intitulé de l'indicateur	Détail de l'indicateur	Valeur 2024 - 2029
R1 Améliorer les performances grâce aux connaissances et à l'innovation	Nombre de personnes bénéficiant de conseils, d'une formation, d'un échange de connaissances ou participant à des groupes opérationnels du partenariat européen d'innovation (PEI) soutenus par la PAC afin d'améliorer les performances durables en matière économique, sociale, environnementale, climatique et d'utilisation efficace des ressources	
R10 Meilleure organisation de la chaîne d'approvisionnement	Part des exploitations agricoles participant à des groupes de producteurs, des organisations de producteurs, des marchés locaux, des circuits d'approvisionnement courts et des systèmes de qualité soutenus par la PAC	
R.18 Aide à l'investissement pour le secteur forestier	Total des investissements visant à améliorer les performances du secteur forestier	
R.40 Transition intelligente de l'économie rurale	Nombre de stratégies relatives aux villages intelligents bénéficiant d'une aide	

<b>LEADER 2023-2027</b>	<b>GAL « GRAND QUERCY »</b>	
<b>ACTION</b>	<b>N° 2</b>	<b>Intitulé : « Maintenir une diversité et une richesse culturelle et patrimoniale »</b>
	<b>DATE D'EFFET : XX/XX/XXXX</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Initialement : Correspond à la date de sélection du GAL</i></li> <li>• <i>Suite à modification : application à tous les dossiers déposés à partir de la date de COPROG ayant voté la modification</i></li> </ul>		

## DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION

### 5) Thématique(s) prioritaires Attractivité du territoire

#### Descriptif des actions = objectifs opérationnels

##### **1. Créer du lien et de l'interrelation, « faire territoire ensemble »**

- 1.1 Animer et accompagner un réseau d'acteurs pour une meilleure interconnaissance, communication et favoriser la mutualisation
- 1.2 Améliorer la communication par la création d'outils pour rendre l'offre accessible à tous
- 1.3 Encourager et valoriser le bénévolat par la formation

##### **2. Proposer une offre culturelle à l'année**

- 2.1 Encourager la présence d'artistes au plus près des habitants, créer du lien avec le territoire : résidence, contextualité, pratique artistique, création participative
- 2.2 Aider les festivals et événements culturels dans une démarche de professionnalisation, mutualisation, transition et aide au démarrage
- 2.3 soutenir et accompagner les volets coopératifs des saisons culturelles (projets collaboratifs, équipe artistique associée, fil thématique en lien avec des sujets sociétaux...)
- 2.4 Développer l'offre culturelle itinérante au plus près des habitants
- 2.5 Développer l'éducation et la médiation culturelles et soutenir des activités artistiques en partenariat avec tout type d'établissement (sanitaire et social, jeunesse, tiers lieux...)

##### **3. Avoir un maillage d'équipements culturels adaptés aux enjeux, en soutien à l'offre culturelle**

- 3.1 Créer des équipements culturels et adapter les équipements culturels existants, qui s'inscrivent dans une politique culturelle avec une programmation et un budget de fonctionnement
- 3.2 Aider à l'acquisition d'équipements et de matériels mutualisés pour des salles existantes
- 3.3 Proposer des équipements mobiles

##### **4. Préserver, valoriser, transmettre les patrimoines et patrimoines et accompagner ce qui fera patrimoine demain**

- 4.1 Sauvegarder le patrimoine emblématique, remarquable, rare
- 4.2 Favoriser la mise en réseau patrimoniale et les échanges autour d'un projet collectif
- 4.3 Favoriser la découverte des patrimoines à travers l'itinérance

- 4.4 Favoriser la transmission intergénérationnelle et la collecte de mémoires
- 4.5 Créer, accompagner et mettre en réseau les lieux d'interprétation, de conservation et de découverte
- 4.6 Créer des aménagements paysagers et accompagner les réseaux paysagers

## 6) Lien/articulation avec les autres stratégies et outils

Projet de territoire du Grand Quercy, Charte du Parc naturel régional des Causses du Quercy  
Diagnostic culturel de territoire, Projets culturels de territoire des EPCI, Ville et Pays d'art et d'histoire  
CRTE, le CTO, le SCOT, Petites villes de demain

## MODALITES D'INTERVENTION

### 2) Les types d'opérations

- Actions et outils de promotion et communication ;
- Création, développement, maintien et mutualisation de services, d'activités, d'outils et de produits ;
- Création, reprise, développement et implantation d'entreprises et de filières ;
- Formation, animation, accompagnement, expertise et assistance ;
- Opérations immobilières ;
- Organisation et animation liées à l'évènementiel ;
- Réalisation d'Etude ;
- Réalisation, développement, modernisation ou mise en place d'aménagements, de travaux, de constructions et d'équipements (dont achat) ;

### 2) Les bénéficiaires

Acteurs locaux porteurs d'un projet s'inscrivant dans la stratégie LEADER/DLAL quelque-soit leur forme juridique à l'exception des bénéficiaires exclus ci-dessous :

### 3) Les conditions d'admissibilité

2.1 Privilégier les artistes du territoire. Un artiste du territoire doit être associé au projet, sinon doit être justifié

2.2 Intervention sur les dépenses liées à :

Professionnalisation : formation des salariés, création de postes pérennes

Mutualisation : d'équipement, matériel, personnel avec d'autres acteurs culturels

Transition écologique, énergétique et sociale

Aide au démarrage (sur 3 ans) : portage par un acteur professionnel, dimension à minima intercommunale, financement intercommunal

Le maître d'ouvrage doit fournir un budget global du festival/évènement qui montre l'effet levier et incitatif du LEADER pour le projet.

3.1 Créer et adapter des équipements culturels qui s'inscrivent dans une politique culturelle avec une programmation et un budget de fonctionnement. Le M.O. devra fournir une note explicative et un acte d'engagement concernant le mode de gestion prévu pour les 5 ans suivant sa réalisation. L'équipement doit soit être géré par un professionnel, soit des acteurs culturels doivent être impliqués dans la définition du projet et du programme culturel de l'équipement. La chargée de mission culture PETR devra être associée lors de la définition du projet.

4.5 La chargée de mission culture devra être associée sur la dimension mise en réseau des équipements.

4.6 Créer des aménagements paysagers : projets issus d'une réflexion territoriale (à l'échelle à minima communautaire), type plan de paysage, avec association du CAUE

#### **4) Les dépenses éligibles (coûts admissibles)**

Toute dépenses matérielle ou immatérielle s'inscrivant dans la stratégie LEADER/DLAL à l'exception des dépenses exclues dans la liste ci-dessous :

Travaux de voirie, réseau, parking, inéligibles

#### **5) Les montants et taux d'aide applicables**

- Taux maximal d'aides publiques :
  - 80% sous réserve du régime d'aide d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale et européenne.
  - Sauf 65% pour les investissements productifs non liés à l'environnement et au climat (cf. Le règlement fixe un taux d'aide publique (TAP) max sur l'intervention 77.05).
- Taux de cofinancement du FEADER : 80% de la dépense publique cofinancée
- Plancher de l'aide FEADER :
  - Collectivités et leurs groupements, autres établissements publics : 10 000 €
  - Personnes physiques, entreprises, associations, fondations : 5 000 €
- Plafond de l'aide FEADER : 50 000€ pour les M.O publics, 10 000€ autres M.O.

#### **6) Co financements mobilisables**

Etat : DETR, DRAC, Conseil Régional, Département du Lot, EPCI

#### **7) Lignes de partage avec les autres fonds européens**

Objectif de la Fiche Action s'inscrivant dans une thématique soumise à ligne de partage :

- *FEDER OSS*
  - *Equipements culturels de proximité : médiathèques, théâtres, écoles de musique, de danse...*  
*Seuil 150 000€ d'investissement*
  - *Infrastructures structurantes culturelles : musées d'intérêt régional ou national*  
*Seuil 200 000€ d'investissement*

#### **8) Eléments concernant la sélection des opérations**

L'examen et la sélection des projets relevant de cette fiche-action feront l'objet de critères définis par le comité de programmation et formalisés au travers d'une grille de sélection.

### 9) Informations spécifiques sur la fiche-action : suivi et indicateurs

Parmi les indicateurs proposés par la Commission et à des fins de simplification, il s'agira par fiche-action de retenir 1 à 2 indicateurs maximum parmi les 4 figurant dans le tableau ci-dessous et de définir pour chacun les valeurs des cibles.

Dans la liste des indicateurs obligatoires ci-dessous :

Numéro et intitulé de l'indicateur	Détail de l'indicateur	Valeur 2024 - 2029
R.27 Performances liées à l'environnement ou au climat grâce à des investissements dans les zones rurales	Nombre d'opérations contribuant à la durabilité environnementale et à la réalisation des objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci dans les zones rurales	
R. 37 : Croissance et emploi dans les zones rurales	Nouveaux emplois bénéficiant d'une aide dans le cadre des projets relevant de la PAC	
R. 39 : Développement de l'économie rurale	Nombre d'entreprises rurales, y compris d'entreprises du secteur de la bioéconomie, ayant reçu une aide au titre de la PAC pour le développement	
R.41 : Connecter l'Europe rurale		10 %
R.42 Promouvoir l'inclusion sociale	Nombre de personnes couvertes par des projets d'inclusion sociale	150

Dans la liste des indicateurs optionnels :

Numéro et intitulé de l'indicateur	Détail de l'indicateur	Valeur 2024 - 2029
R1 Améliorer les performances grâce aux connaissances et à l'innovation	Nombre de personnes bénéficiant de conseils, d'une formation, d'un échange de connaissances ou participant à des groupes opérationnels du Partenariat européen d'innovation (PEI) soutenus par la PAC afin d'améliorer les performances durables en matière économique, sociale, environnementale, climatique et d'utilisation efficace des ressources	
R10 Meilleure organisation de la chaîne d'approvisionnement	Part des exploitations agricoles participant à des groupes de producteurs, des organisations de producteurs, des marchés locaux, des circuits d'approvisionnement courts et des systèmes de qualité soutenus par la PAC	
R.18 Aide à l'investissement pour le secteur forestier	Total des investissements visant à améliorer les performances du secteur forestier	
R.40 Transition intelligente de l'économie rurale	Nombre de stratégies relatives aux villages intelligents bénéficiant d'une aide	



<b>LEADER 2023-2027</b>	<b>GAL GRAND QUERCY</b>	
<b>ACTION</b>	<b>N° 3</b>	<b>Intitulé : Favoriser le développement des petites entreprises et de l'emploi</b>
	<b>DATE D'EFFET : XX/XX/XXXX</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Initialement : Correspond à la date de sélection du GAL</i></li> <li>• <i>Suite à modification : application à tous les dossiers déposés à partir de la date de COPROG ayant voté la modification</i></li> </ul>		

### DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION

#### 7) Thématique(s) prioritaires **Attractivité du territoire**

#### 8) Objectif(s) stratégique(s) : Descriptif synthétique

##### **Contexte :**

Le Grand Quercy est actif économiquement, en particulier grâce au tourisme, au commerce et à l'agriculture. Le patrimoine architectural et naturel, la culture, la gastronomie sont des spécificités locales reconnues et qui profitent à l'activité économique.

Le territoire bénéficie d'un tissu économique diversifié, mais la dynamique entrepreneuriale est à renforcer, autour de différents secteurs tel que l'agriculture, l'artisanat, la filière bois, le tourisme... Elle doit aussi permettre de favoriser la création d'entreprises et d'emplois dans des secteurs encore peu représentés sur le territoire (services aux populations et aux entreprises), et l'adaptation au changement climatique.

L'agriculture est un volet du développement économique du territoire, mais pour plus de clarté les enjeux autour du développement d'une agriculture durable sont traités dans la fiche action 4.

Lors du précédent programme LEADER, les projets accompagnés ont été majoritairement des projets touristiques et notamment oenotouristiques, qui restent une priorité pour le territoire. Il a été plus difficile de faire émerger des projets dans le domaine de l'alimentation, la filière bois, la construction durable.

##### **Enjeux :**

- Favoriser le travail en milieu rural
- Le maintien d'un tissu d'entreprises de proximité
- Le soutien au développement d'activités nouvelles et adaptées au milieu rural
- La valorisation des ressources du territoire à travers l'activité économique

Il s'agit pour le territoire est de trouver un juste équilibre entre ambitions de développement économique et préservation des ressources naturelles.

##### **Objectifs stratégiques :**

- Développer et renouveler le tissu économique
- Développer la filière forêt-bois.
- Valoriser les savoir-faire et les ressources locales
- Favoriser l'économie circulaire et les circuits courts, l'économie collaborative
- Renforcer les activités de tourisme vert
- Renforcer l'accès numérique pour l'ensemble de la population du territoire

**1. Contribuer à la pérennité et au développement des petites entreprises du territoire :**

- 1.1 Accompagner les entreprises et les associations dans les domaines du recrutement, management, bien-être au travail, adaptation aux changements, nouvelles formes de travail, prise en compte du handicap
- 1.2 Promouvoir les métiers pourvoyeurs d'emplois et les savoir-faire
- 1.3 Rénover les commerces et locaux artisanaux en centre-bourg, dans le cadre d'une démarche collective

**2. Accueillir des entreprises et des nouvelles activités par une offre foncière et immobilière :**

- 2.1 Recenser et faire connaître les friches et bâtiments inoccupés ayant un potentiel
- 2.2 Aménager des locaux pour l'installation de petites entreprises
- 2.3 Soutenir les démarches ou structures collectives, créer des espaces et/ou services mutualisés pour des entreprises

**3. Soutenir le développement de la filière bois et des éco-matériaux**

- 3.1 Accompagner le développement de démarches collectives valorisant la filière bois et les dispositifs innovants d'accompagnement à la gestion forestière
- 3.2 Sensibiliser à l'éco-construction, à l'usage des éco-matériaux, organiser des chantiers-écoles
- 3.3 Favoriser le développement de filières locales (hors agriculture FA n°4), à partir de ressources et matériaux issus du territoire

**4. Développer le tourisme durable toute l'année adapté aux 4 saisons**

- 4.1 Adapter les sites et hébergements touristiques aux nouveaux besoins de la clientèle, au développement durable
- 4.2 Créer des produits ou des offres valorisant le territoire, les savoir-faire, les productions et les patrimoines locaux

**9) Lien/articulation avec les autres stratégies et outils**

Projet de territoire du PETR Grand Quercy, Charte du Parc naturel régional, Contrats Territoriaux Occitanie, CRTE, Petites villes de demain, SOT, Charte forestière

**MODALITES D'INTERVENTION**

**3) Les types d'opérations**

- Actions et outils de promotion et communication ;
- Création, développement, maintien et mutualisation de services, d'activité, d'outils et de produits ;
- Création, reprise, développement et implantation d'entreprises et de filières ;
- Formation, animation, accompagnement, expertise et assistance ;
- Opérations immobilières ;
- Organisation et animation liées à l'évènementiel ;
- Réalisation d'Etude ;
- Réalisation, développement, modernisation ou mise en place d'aménagements, de travaux, de constructions et d'équipements (dont achat) ;

**2) Les bénéficiaires**

Acteurs locaux porteurs d'un projet s'inscrivant dans la stratégie LEADER/DLAL quelque-soit leur forme juridique à l'exception des bénéficiaires exclus ci-dessous :

Entreprises agricoles

1.1 à 4.3 : particuliers non éligibles

2.2 : entreprises

### **3) Les conditions d'admissibilité**

3.3 rénover les commerces et locaux artisanaux en centre-bourg. Projets individuels éligibles à la condition d'une démarche collective au préalable avec implication d'au moins une chambre consulaire.

4.1 Adapter les sites et hébergements touristiques aux nouveaux besoins de la clientèle, au développement durable. Pour les hébergements, seuls sont éligibles les hôtels, gîtes d'étape et de séjour, auberges de jeunesse, chambres d'hôtes d'au moins 3 chambres.

### **4) Les dépenses éligibles (coûts admissibles)**

Toute dépense matérielle ou immatérielle s'inscrivant dans la stratégie LEADER/DLAL à l'exception des dépenses exclues ci-dessous :

- Travaux de voirie et réseaux, mises aux normes.

### **5) Les montants et taux d'aide applicables**

- Taux maximal d'aides publiques :
  - 80% sous réserve du régime d'aide d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale et européenne.
  - Sauf 65% pour les investissements productifs non liés à l'environnement et au climat (cf. Le règlement fixe un taux d'aide publique (TAP) max sur l'intervention 77.05).
- Taux de cofinancement LEADER : 70% de la dépense publique cofinancée.
- Plancher de l'aide LEADER :
  - Collectivités et leurs groupements, autres établissements publics : 10 000 €
  - Personnes physiques, entreprises, associations, fondations : 4 000 €
- Plafond de l'aide LEADER : 50 000€ pour les M.O. publics, 70 000€ pour les autres M.O.

### **6) Co financements mobilisables**

Etat (DETR , FNADT...), Région Occitanie, fonds de concours des EPCI

### **7) Lignes de partage avec les autres fonds européens**

Objectif de la Fiche Action s'inscrivant dans une thématique soumise à ligne de partage :

- **FEDER RSO1**
  - **Tourisme** :
    - *Création de produits et services innovants / intelligents*
    - *Développement des entreprises : augmentation de la capacité d'accueil, évolution du classement pour les hébergements, création de produits et services complémentaires, création d'un nouvel équipement dans le cadre de projets globaux présentant des innovations LEADER : projets <à 500 000€*
  - *Offre d'accueil en immobilier collectif pour les entreprises (création, extension, requalification de pépinières, hôtels d'entreprises, tiers-lieux, fablab, ateliers partagés, coworking, télétravail ...)* LEADER : projets < à 1 000 000€

- *FEDER RSO2 : écologie industrielle territoriale : Investissement minimum 100 000€  
LEADER projets < 100 000€*
- *FEDER OS4*
  - *L'accompagnement de projets par le test d'activité : hébergement juridique, accompagnement individualisé*
- *FEDER OS5 :*
  - *Opérations de revitalisation commerciale afin de maintenir, de créer ou de développer les activités de proximité liées au commerce ou à l'artisanat (hors hôtellerie et commerces isolés)*  
*LEADER pour projets < à 150 000€ d'investissement*
  - *Tourisme : seuil 400 000€ d'investissement*
    - *Aménagement, modernisation, réhabilitation et mise en tourisme de sites patrimoniaux culturels et naturels, protégés, inscrits ou classés*
    - *Infrastructures structurantes de tourisme*
    - *Hébergements du tourisme social et solidaire s'inscrivant dans une démarche de diversification de leur offre*  
*LEADER sur projets < à 400 000€*

### **8) Eléments concernant la sélection des opérations**

L'examen et la sélection des projets relevant de cette fiche-action feront l'objet de critères définis par le comité de programmation et formalisés au travers d'une grille de sélection.

### **9) Informations spécifiques sur la fiche-action : suivi et indicateurs**

Parmi les indicateurs proposés par la Commission et à des fins de simplification, il s'agira par fiche-action de retenir 1 à 2 indicateurs maximum parmi les 4 figurant dans le tableau ci-dessous et de définir pour chacun les valeurs des cibles.

Dans la liste des indicateurs obligatoires ci-dessous :

Numéro et intitulé de l'indicateur	Détail de l'indicateur	Valeur 2024 - 2029
R.27 Performances liées à l'environnement ou au climat grâce à des investissements dans les zones rurales	Nombre d'opérations contribuant à la durabilité environnementale et à la réalisation des objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci dans les zones rurales	
R. 37 : Croissance et emploi dans les zones rurales	Nouveaux emplois bénéficiant d'une aide dans le cadre des projets relevant de la PAC	10
R. 39 : Développement de l'économie rurale	Nombre d'entreprises rurales, y compris d'entreprises du secteur de la bioéconomie, ayant reçu une aide au titre de la PAC pour leur développement	10
R.41 : Connecter l'Europe rurale	Part de la population rurale bénéficiant d'un accès amélioré aux services et à l'infrastructure grâce au soutien de la PAC	
R.42 Promouvoir l'inclusion sociale	Nombre de personnes couvertes par des projets d'inclusion sociale	

Dans la liste des indicateurs optionnels :

Numéro et intitulé de l'indicateur	Détail de l'indicateur	Valeur 2024 - 2029
------------------------------------	------------------------	-----------------------

R1 Améliorer les performances grâce aux connaissances et à l'innovation	Nombre de personnes bénéficiant de conseils, d'une formation, d'un échange de connaissances ou participant à des groupes opérationnels du partenariat européen d'innovation (PEI) soutenus par la PAC afin d'améliorer les performances durables en matière économique, sociale, environnementale, climatique et d'utilisation efficace des ressources	100
R10 Meilleure organisation de la chaîne d'approvisionnement	Part des exploitations agricoles participant à des groupes de producteurs, des organisations de producteurs, des marchés locaux, des circuits d'approvisionnement courts et des systèmes de qualité soutenus par la PAC	
R.18 Aide à l'investissement pour le secteur forestier	Total des investissements visant à améliorer les performances du secteur forestier	
R.40 Transition intelligente de l'économie rurale	Nombre de stratégies relatives aux villages intelligents bénéficiant d'une aide	

EN PROJET

LEADER 2023-2027	GAL GRAND QUERCY	
ACTION	N° 4	<b>Intitulé : Accompagner le territoire dans la transition environnementale et énergétique</b>
	<b>DATE D'EFFET : XX/XX/XXXX</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Initialement : Correspond à la date de sélection du GAL</i></li> <li>• <i>Suite à modification : application à tous les dossiers déposés à partir de la date de COPROG ayant voté la modification</i></li> </ul>	
<b>DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION</b>		
10) <b>Thématique(s) prioritaires</b> Transition écologique et énergétique		
<b>11) Objectif(s) stratégique(s) : Descriptif synthétique</b> <b>Contexte :</b> Le territoire est doté de ressources naturelles riches et diversifiées (énergie, eau, biodiversité, paysage etc.). Le cadre paysager de qualité constitue un atout pour l'attrait du territoire qu'il convient de préserver et valoriser. La forêt couvre plus de la moitié du territoire. Le résidentiel et le transport représentent les premiers postes de consommation d'énergie. Des actions en faveur de la transition écologique ont déjà été entreprises sur le territoire (slow tourisme, bois énergie, production d'ENR couvrant 22% de l'énergie consommée). Dans le programme LEADER 2014-2022, la transition écologique et énergétique était un objectif transversal aux différentes fiches du programme et il a été difficile de mesurer précisément l'impact des projets, même si 50 projets sur 90 ont été jugés comme ayant eu un impact positif sur l'environnement. La transition reste un objectif transversal à la stratégie du GAL, mais fait l'objet également d'un objectif stratégique spécifique afin de pouvoir agir plus fortement dans ce domaine.  <b>Enjeux :</b> Les enjeux autour de la transition écologique et énergétique sont majeurs : Accompagnement de l'agriculture dans des pratiques durables Gestion durable de la forêt Favoriser la sobriété énergétique Accroissement de la production d'énergies renouvelables Protection des milieux naturels et limitation de l'artificialisation des sols. Développement des modes de déplacement doux (voies vertes, pistes cyclables...) Sensibilisation du grand public, éducation, information  <b>Objectifs :</b> Accompagner des pratiques qui permettent de redévelopper la biodiversité ou de limiter leur impact sur l'environnement Développer la production d'énergies renouvelables Sensibiliser, éduquer à l'environnement, au développement durable, à la sobriété		

## **Descriptif des actions = objectifs opérationnels**

### **1. Soutenir des pratiques agricoles durables**

- 1.1. Promouvoir les productions locales et les savoir-faire et accompagner le développement de circuits courts et/ou de proximité
- 1.2 Accompagner l'installation de petits producteurs sur des modes innovants collectifs : regroupements fonciers, sensibilisation des propriétaires fonciers, espaces tests agricoles...
- 1.3. Accompagner l'émergence et le développement de nouvelles filières locales
- 1.4 Promouvoir une alimentation saine et durable

### **2. Préserver la biodiversité**

- 2.1 Valoriser les haies (réimplantation, accompagnement à la taille...)
- 2.2 Restaurer les milieux naturels et renaturer certains espaces artificialisés

### **3. Accompagner l'offre de mobilité douce et aménager les connections avec les voies vertes**

### **4. Encourager les projets contribuant à une plus grande sobriété**

- 4.1 Elaborer des plans de sobriété
- 4.2 Aider les actions expérimentales et/ou innovantes visant à réduire les consommations énergétiques et en eau
- 4.2 Soutenir l'Ecologie Industrielle et Territoriale : actions de partage d'infrastructures, d'équipements, de services, de matières
- 4.3 Favoriser le recyclage et le réemploi des objets, et une meilleure gestion des déchets

### **5. Développer les énergies renouvelables**

- 5.1 Doter le territoire d'outils pour l'implantation raisonnée des énergies renouvelables (cartographie multi-critères, cadastre solaire, information et accompagnement des collectivités...)
- 5.2 Soutenir la production d'énergies renouvelables de petite échelle.

### **6. Informer, sensibiliser, éduquer à l'environnement et au développement durable et impliquer les citoyens**

- 6.1 Mener des actions d'éducation à l'environnement, d'animation, de sensibilisation, de conseil et d'information auprès de différents publics, en particulier sur les questions énergétiques et de sobriété
- 6.2 Créer des lieux ressources d'information, d'éducation, de sensibilisation

## **12) Lien/articulation avec les autres stratégies et outils**

Projet de territoire du Grand Quercy, Charte du Parc naturel régional des Causses du Quercy, SCOT, PCAET, Schéma des EnR, PAV, CTO, CRTE, Petites villes de demain, Charte forestière de territoire

## **MODALITES D'INTERVENTION**

### **4) Les types d'opérations**

- Actions et outils de promotion et communication ;
- Création, développement, maintien et mutualisation de services, d'activité, d'outils et de produits ;
- Création, reprise, développement et implantation d'entreprises, de filières, de producteurs, de porteurs de projet ;
- Formation, animation, accompagnement, expertise et assistance ;
- Opérations immobilières ;
- Organisation et animation liées à l'évènementiel ;
- Réalisation d'Etude ;

- Réalisation, développement, modernisation ou mise en place d'aménagements, de travaux, de constructions et d'équipements (dont achat) ;

## **2) Les bénéficiaires**

Acteurs locaux porteurs d'un projet s'inscrivant dans la stratégie LEADER/DLAL quelque-soit leur forme juridique à l'exception des bénéficiaires exclus ci-dessous :

- particuliers

## **3) Les conditions d'admissibilité**

1.1. Démarches collectives

1.2 espaces-tests agricoles : accompagnement à l'émergence et au développement, projets s'inscrivant dans des dynamiques collectives et territoriales

3. Les projets devront permettre des connections et une continuité dans les territoires et s'inscrire dans un schéma global

5.2 Adéquation avec la charte départementale et les PCAET. Projets collectifs uniquement, associant au moins une collectivité et des citoyens.

## **4) Les dépenses éligibles (coûts admissibles)**

Toute dépenses matérielle ou immatérielle s'inscrivant dans la stratégie LEADER/DLAL à l'exception des dépenses exclues ci-dessous :

- voiries et réseaux, mises aux normes

## **5) Les montants et taux d'aide applicables**

- Taux maximal d'aides publiques :
  - 80% sous réserve du régime d'aide d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale et européenne.
  - Sauf 65% pour les investissements productifs non liés à l'environnement et au climat (cf. Le règlement fixe un taux d'aide publique (TAP) max sur l'intervention 77.05).
- Taux de cofinancement du FEADER : 80% de la dépense publique cofinancée.
- Plancher de l'aide FEADER :
  - Collectivités et leurs groupements, autres établissements publics : 10 000 €
  - Personnes physiques, entreprises, associations, fondations : 4 000 €
- Plafond de l'aide FEADER : 50 000€ pour les M.O. publics, 70 000€ autres M.O.

## **6) Co financements mobilisables**

Etat, Région Occitanie, Département du Lot, fonds de concours des EPCI, ADEME

## **7) Lignes de partage avec les autres fonds européens**

Objectif de la Fiche Action s'inscrivant dans une thématique soumise à ligne de partage :

- *Soutenir des pratiques agricoles durables : hors opérations éligibles au FEADER et France Agrimer FEAGA*
- *Fonds FEDER RSO2*
- *Rénovation énergétique, construction rénovation de bâtiments innovants et exemplaires : minimum 150 000 €*
- *Développer les énergies renouvelables : investissements minimum 150 000 €*



- Investir dans les installations et équipements en faveur de la production, distribution, du stockage et de l'usage de l'hydrogène vert : investissements minimum 150 000 €
- Informer, sensibiliser, éduquer : Montant d'investissement : 80 000€ minimum
- Gestion des milieux naturels : investissement minimum 100 000€
- Ecologie industrielle territoriale : Investissement minimum 100 000€
- Economie circulaire : investissement minimum 100 000€

LEADER interviendra sur des projets en dessous des seuils FEDER

- FEDER OS5 (OS3 pour zone urbaine)
- Aménagement d'infrastructures et de liaison cyclables en site propre et sécurisé, et leurs équipements dédiés : Seuil 300 000€ d'assiette éligible

LEADER sur projets <à 300 000€

- FEADER (hors LEADER)
- Aides aux infrastructures en faveur de la mobilisation du bois (desserte forestière) et de la protection des forêts contre les incendies

### **8) Eléments concernant la sélection des opérations**

L'examen et la sélection des projets relevant de cette fiche-action feront l'objet de critères définis par le comité de programmation et formalisés au travers d'une grille de sélection.

### **9) Informations spécifiques sur la fiche-action : suivi et indicateurs**

Parmi les indicateurs proposés par la Commission et à des fins de simplification, il s'agira par fiche-action de retenir 1 à 2 indicateurs maximum parmi les 4 figurant dans le tableau ci-dessous et de définir pour chacun les valeurs des cibles

Dans la liste des indicateurs obligatoires ci-dessous :

Numéro et intitulé de l'indicateur	Détail de l'indicateur	Valeur 2024 - 2029
R.27 Performances liées à l'environnement ou au climat grâce à des investissements dans les zones rurales	Nombre d'opérations contribuant à la durabilité environnementale et à la réalisation des objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci dans les zones rurales	20
R. 37 : Croissance et emploi dans les zones rurales	Nouveaux emplois bénéficiant d'une aide dans le cadre des projets relevant de la PAC	
R. 39 : Développement de l'économie rurale	Nombre d'entreprises rurales, y compris d'entreprises du secteur de la bioéconomie, ayant reçu une aide au titre de la PAC pour leur développement	10
R.41 : Connecter l'Europe rurale	Part de la population rurale bénéficiant d'un accès amélioré aux services et à l'infrastructure grâce au soutien de la PAC	
R.42 Promouvoir l'inclusion sociale	Nombre de personnes couvertes par des projets d'inclusion sociale	

Dans la liste des indicateurs optionnels :

Numéro et intitulé de l'indicateur	Détail de l'indicateur	Valeur 2024 - 2029
R1 Améliorer les performances grâce aux connaissances et à l'innovation	Nombre de personnes bénéficiant de conseils, d'une formation, d'un échange de connaissances ou participant à des groupes opérationnels du partenariat européen d'innovation (PEI) soutenus par la PAC afin d'améliorer les performances durables en matière économique, sociale, environnementale, climatique et d'utilisation efficace des ressources	300
R10 Meilleure organisation de la chaîne d'approvisionnement	Part des exploitations agricoles participant à des groupes de producteurs, des organisations de producteurs, des marchés locaux, des circuits d'approvisionnement courts et des systèmes de qualité soutenus par la PAC	
R.18 Aide à l'investissement pour le secteur forestier	Total des investissements visant à améliorer les performances du secteur forestier	
R.40 Transition intelligente de l'économie rurale	Nombre de stratégies relatives aux villages intelligents bénéficiant d'une aide	

